

Voici la liste des associations qui ont bénéficié d'une subvention en 2021 pour la réalisation de leurs projets :

- 2021/2982 « MODUS VIVENDI - PREVENTION DU SIDA ET RÉDUCTION DES RISQUES DE L'USAGE DE DROGUES » POUR LA MISE EN PLACE D'UN MODULE DE SENSIBILISATION EN LIGNE À L'ATTENTION DU PERSONNEL HORECA BRUXELLOIS (BARS ET DISCOTHÈQUES) EN VUE DE PROPOSER ENSUITE UNE LABELLISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES LIEUX DÉSIREUX D'ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION ACTIVES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.S - 50.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/234 UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES POUR LA REALISATION DE L'EXPOSITION SORCIERES ! » ORGANISEE PAR ULB CULTURE AU CENTRE DE BRUXELLES (ESPACE VANDERBORGHT). - 10.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/2498 « L'ARCHITECTURE QUI DÉGENRE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF » POUR LA RÉALISATION DES JOURNÉES DU MATRIMOINE 2021 ET DE LA SAISON MATRIMOINE 2021/2022. - 5.025 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/2981 « LE PETIT VÉLO JAUNE » POUR ACCROITRE LE NOMBRE DE BINÔMES « FAMILLES – VOLONTAIRES » ET AINSI SOUTENIR UN PLUS GRAND NOMBRE DE FAMILLES PRÉCARISÉES. - 25.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/1064 « CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DU CENTRE, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 7 JUIN 2012 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CENTRE - 35.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/2396 « ECARLATE LA COMPAGNIE ASBL (ELC) » POUR LA RÉALISATION DE L'ACTE 5 DU PROJET LA DEUXIÈME SCÈNE - ORGANISATION D'UNE BIENNALE POUR EXPLORER LA QUESTION DU MATRIMOINE DANS LE SPECTACLE VIVANT. - 7.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/2500 « AUTONOMIA » POUR LA RÉALISATION DU PORTAIL #STOPVIOLENCESFEMMESETHANDICAP - 10.000 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/1073 « INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES » POUR L'INTERVENTION DANS LES FRAIS DE L'INSTITUT, CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE DE COLLABORATION CONCLU LE 1ER MARS 2018 ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET L'INSTITUT - 40.527,43 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/2397 « INITIATIVES SOLIDARITÉ 224 » POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF DANS LE CADRE DU PROJET "SPORT DE QUARTIER SANS FRONTIÈRES LIÉ AU SEXE" - 2.500 euros – AB 30 001 34 02
- 2021/3024 « FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE » POUR LA CRÉATION DE "SURDI-ÉCOUTE", PLATEFORME D'ÉCOUTE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES - 4.945 euros – AB 30 001 34 02